

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FISHERIES AND OCEANS

PÊCHES ET OCÉANS

Chair:

The Honourable FABIAN MANNING

Président :

L'honorable FABIAN MANNING

Tuesday, January 28, 2014
Tuesday, February 4, 2014

Le mardi 28 janvier 2014
Le mardi 4 février 2014

Issue No. 2

Fascicule n° 2

First and second meetings on:

The regulation of aquaculture, current challenges and
future prospects for the industry in Canada

Première et deuxième réunions concernant :

La réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et
les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada

WITNESS:
(See back cover)

TÉMOIN :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Fabian Manning, *Chair*

The Honourable Elizabeth Hubley, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Lovell Nicholas
Beyak	McInnis
* Carignan, P.C.	Munson
(or Martin)	Poirier
* Cowan	Raine
(or Fraser)	Stewart Olsen
Enverga	Wells

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*January 27, 2014*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Seth (*December 4, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Fabian Manning

Vice-présidente : L'honorable Elizabeth Hubley

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Lovell Nicholas
Beyak	McInnis
* Carignan, C.P.	Munson
(ou Martin)	Poirier
* Cowan	Raine
(ou Fraser)	Stewart Olsen
Enverga	Wells

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 27 janvier 2014*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénatrice Seth (*le 4 décembre 2013*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Monday, December 9, 2013:

The Honourable Senator Manning moved, seconded by the Honourable Senator Unger:

That the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans be authorized to examine and report on the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject during the First Session of the Forty-first Parliament be referred to the committee; and

That the committee report from time to time to the Senate, but no later than June 30, 2015, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 9 décembre 2013 :

L'honorable sénateur Manning propose, appuyé par l'honorable sénatrice Unger,

Que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le comité à ce sujet au cours de la première session de la quarante et unième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2015, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, January 28, 2014
(4)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met in camera this day at 5:08 p.m., in room 505, Victoria Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Enverga, Hubley, Manning, Poirier, Raine, Stewart Olsen and Wells (8).

In attendance: Odette Madore, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee began its study on the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 5:46 p.m., the committee suspended.

At 5:50 p.m., the committee resumed in public to consider a draft budget.

The Honourable Senator Wells moved:

That the following special study budget application on aquaculture for the fiscal year ending March 31, 2014, with adjustments resulting from this meeting and following a final review by the Senate administration to be overseen by the Subcommittee on Agenda and Procedure, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

SUMMARY OF BUDGET

ACTIVITY 1:	
Public Hearings and Fact-Finding	
Mission in British Columbia	\$ 172,017
TOTAL	\$ 172,017

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

At 5:54 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 28 janvier 2014
(4)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 17 h 8, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Enverga, Hubley, Manning, Poirier, Raine, Stewart Olsen et Wells (8).

Également présente : Odette Madore, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité entreprend son étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine le programme de ses travaux futurs.

À 17 h 46, la séance est suspendue.

À 17 h 50, la séance publique reprend afin d'examiner un budget provisoire.

L'honorable sénateur Wells propose :

Que la demande de budget suivante relative à l'étude spéciale sur l'aquaculture pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, une proposition qui sera revue à la fin de cette réunion, puis qui devra être examinée une dernière fois par l'administration du Sénat, sous la supervision du Sous-comité du programme et de la procédure, soit approuvée aux fins de présentation au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

RÉSUMÉ DU BUDGET

ACTIVITÉ 1 :	
Audiences publiques et mission	
d'information en Colombie-Britannique	172 017 \$
TOTAL	172 017 \$

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 54, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, February 4, 2014
(5)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:32 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Enverga, Hubley, Manning, McInnis, Poirier, Raine, Stewart Olsen and Wells (9).

In attendance: Odette Madore, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada.

WITNESS:

Environment Canada:

Louise Métivier, Director General, Industrial Sectors Directorate, Environmental Stewardship Branch.

Ms. Métivier made a statement and answered questions.

At 6:24 p.m., the committee suspended.

At 6:34 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 6:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 4 février 2014
(5)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Enverga, Hubley, Manning, McInnis, Poirier, Raine, Stewart Olsen et Wells (9).

Également présente : Odette Madore, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada.

TÉMOIN :

Environnement Canada :

Louise Métivier, directrice générale, Direction des secteurs industriels, Direction générale de l'intendance environnementale.

Mme Métivier fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 24, la séance est suspendue.

À 18 h 34, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine le programme de ses travaux futurs.

À 18 h 48, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Maxwell Hollins

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, January 28, 2014

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:08 p.m. for the consideration of a draft budget to study the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we are here this evening to discuss the proposed trip by the committee to British Columbia, looking at the end of March of this year. The trip is to begin our fact-finding mission and public hearings in British Columbia in regard to our aquaculture study.

We have a proposed itinerary put in place, which looks at fact-finding visits to Tofino, Campbell River and Baynes Sound and the possible public hearings in Vancouver, British Columbia. We will work out the details as time goes forward, with availability of places and whether there are individuals or organizations that will want to appear before us. I trust everybody had an opportunity to look through the proposed itinerary for the travel.

With that, I will be asking the committee for a motion that the budget proposal, amounting to \$161,195 for the special study on aquaculture for the fiscal year ending March 31, 2014, with adjustments resulting from this meeting and following a final review by the Senate administration to be overseen by the Subcommittee on Agenda and Procedure, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Just to let you know, what I have worded here is the straightforward budget of approximately \$161,195 for the end of this fiscal year and, as we put the final touches on that and we need to make some adjustments to the budget in relation to cost, the subcommittee would have the opportunity to do that instead of bringing the whole committee together when we get the final tally on cost.

I will look for a motion. Moved by Senator Wells and seconded by Senator Hubley.

All those in favour? Contra-minded?

Carried.

Also what has been put forward to committee members is a proposed work plan for our study. It's very detailed in relation to dealing with the federal government departments for the beginning of the plan and involving people in the industry, people who have questions about the industry, people who may

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 28 janvier 2014

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 8, pour examiner l'ébauche d'un budget en vue de son étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada.

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous sommes ici ce soir pour discuter du voyage que le comité se propose de faire en Colombie-Britannique à la fin mars 2014. Ce voyage marquerait le début de notre mission d'étude et de nos audiences publiques en Colombie-Britannique dans le cadre de notre étude sur l'aquaculture.

Nous avons déjà une proposition d'itinéraire, qui comprend des visites d'observation à Tofino, à Campbell River et à Baynes Sound, ainsi que des audiences publiques possibles à Vancouver, en Colombie-Britannique. Nous allons en préciser les détails au fur et à mesure que le temps avance, comme le nombre de places disponibles et l'identité des personnes ou des organisations qui voudront comparaître devant nous. Je suppose que tout le monde a eu la chance de prendre connaissance de l'itinéraire proposé pour ce voyage.

Sur ce, je vais demander aux membres du comité de me soumettre une motion pour la proposition d'un budget qui s'élève à 161 195 \$, pour notre étude spéciale sur l'aquaculture au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2014, une proposition qui sera revue à la fin de cette réunion, puis qui devra être examinée une dernière fois par l'administration du Sénat, sous la supervision du Sous-comité du programme et de la procédure, puis recevoir l'approbation du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Je tiens à préciser que j'ai écrit ici que nous demandions un budget d'environ 161 195 \$ pour le temps qu'il nous reste d'ici la fin de l'exercice, mais nous devons encore y mettre la touche finale, puisqu'il faudra revoir certains coûts. Le sous-comité pourra s'en charger, plutôt que nous n'en discutons en comité plénier, et il le fera dès que nous aurons les prévisions finales.

Je vais donc vous demander une motion. Elle est proposée par le sénateur Wells, avec l'appui de la sénatrice Hubley.

Qui est pour? Qui est contre?

Adoptée.

En outre, les membres du comité ont reçu une proposition de plan de travail pour notre étude. Elle est très détaillée et prévoit que nous entendions d'abord les représentants des ministères fédéraux, puis des représentants de l'industrie, des gens qui ont des questions sur l'industrie, des gens qui ne sont pas

not be necessarily in favour and people who are. We are hoping to have a broad range of panels and individuals come before us to learn as much as we can about aquaculture.

I ask that you take the opportunity over the next week or so to review the proposed work plan. Feel free to make suggestions to me or to the clerk or an analyst in relation to who you would like to give the opportunity to come before our committee in regard to the study, especially when it comes to the travel we are proposing to do across Canada. I would ask you to have a look at that and get back to us with any suggestions that you would like to put forward.

Are there any questions or comments about what I have proposed? No? Everybody's happy?

With that, I hope you enjoy the rest of 2014 and will be as happy as you are this evening.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, February 4, 2014

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:32 p.m. to study the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I would like to call the meeting to order and welcome everyone to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans as we continue our study into the regulation of aquaculture, its current challenges and future prospects for the industry in Canada.

My name is Fabian Manning, I'm from Newfoundland and Labrador. I'm going to ask the senators around the table to introduce themselves before we get to our guest.

Senator Wells: My name is David Wells from Newfoundland and Labrador.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak from northwestern Ontario.

Senator Hubley: Elizabeth Hubley, senator from P.E.I.

Senator McInnis: Senator Tom McInnis from Nova Scotia.

Senator Poirier: Senator Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Enverga: Senator Tobias Enverga from Ontario.

nécessairement en faveur de l'aquaculture et des gens qui le sont. Nous espérons entendre les témoignages les plus diversifiés possible afin d'en apprendre autant que nous le pouvons sur l'aquaculture.

Je vous demande de bien vouloir jeter un coup d'œil à ce plan de travail d'ici une semaine. N'hésitez pas à me faire des propositions ou à en faire part au greffier ou à un analyste si vous souhaitez inviter un témoin en particulier dans le cadre de cette étude, particulièrement pendant le voyage que nous nous proposons de faire au Canada. Je vous demanderais donc d'y jeter un coup d'œil et de nous faire part de tout ce que vous voudriez y ajouter.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce que je viens de proposer? Non? Tout le monde est content?

Sur ce, je vous souhaite beaucoup de plaisir pour le reste de 2014 et j'espère que vous serez aussi heureux que vous l'êtes ce soir.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 4 février 2014

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 32, pour effectuer l'étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada.

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte. Bienvenue à tous à la séance du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, qui poursuit son étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada.

Je m'appelle Fabian Manning, originaire de Terre-Neuve-et-Labrador. Je demanderais aux sénateurs ici présents de se présenter avant que nous n'entendions notre témoin.

Le sénateur Wells : Je m'appelle David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Beyak : Je suis la sénatrice Lynn Beyak, du Nord-Ouest de l'Ontario.

La sénatrice Hubley : Elizabeth Hubley, sénatrice de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur McInnis : Tom McInnis, sénateur de Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, sénatrice du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Enverga : Je suis le sénateur Tobias Enverga, de l'Ontario.

Senator Raine: I'm Senator Nancy Greene Raine from B.C.

The Chair: I will ask the witness to introduce herself. I understand you have opening remarks you would like to make. After that we will open up the floor to questions from the senators.

I would like to advise senators that following the discussions with our witness, we will break for a couple minutes and then come back in camera to discuss some future business.

The floor is yours.

[*Translation*]

Louise Métivier, Director General, Industrial Sectors Directorate, Environmental Stewardship Branch; Good evening Mr. Chair, senators, members of the committee; my name is Louise Métivier and I am the Director General of the Industrial Sectors Directorate at Environment Canada.

The Industrial Sectors Directorate implements most of Environment Canada's regulations related to the Fisheries Act. I am pleased to have the opportunity to discuss the role of Environment Canada with respect to the aquaculture industry.

As you said, Mr. Chair, I will begin with a brief statement. After that I would be pleased to answer your questions.

[*English*]

Allow me to begin by noting that although departments like Transport and Natural Resources Canada address pollution from some sources, Environment Canada is the lead federal department responsible for minimizing threats to Canadians and our environment from pollution, including pollution to water. The department fulfills this role through the implementation of a number of acts and regulations. Two key laws that directly relate to the aquaculture sector are the Canadian Environmental Protection Act and the Fisheries Act. Let me start with the Fisheries Act.

As you would expect, the Fisheries Act is the responsibility of the Minister of Fisheries and Oceans. Under a long-standing arrangement, however, Environment Canada leads the implementation and enforcement of the pollution prevention provisions of the Fisheries Act in most situations.

The pollution prevention provisions are a strong and important tool for the protection of water quality. Section 36(3) of the Fisheries Act prohibits the deposit of harmful substances to

La sénatrice Raine : Je suis la sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le président : Je demanderai au témoin de se présenter. Je crois comprendre que vous souhaiteriez faire un exposé. Nous laisserons ensuite les sénateurs vous poser des questions.

Je voudrais informer les sénateurs qu'après nos échanges avec le témoin, nous ferons une pause de quelques minutes avant de nous réunir à huis clos pour discuter des travaux futurs du comité.

Vous avez la parole.

[*Français*]

Louise Métivier, directrice générale, Direction des secteurs industriels, Direction générale de l'intendance environnementale, Environnement Canada : Bonsoir monsieur le président, chers sénateurs, membres du comité; je me nomme Louise Métivier, je suis la directrice générale de la Direction des secteurs industriels à Environnement Canada.

La Direction des secteurs industriels est responsable de la majorité des règlements d'Environnement Canada qui se rapportent à la Loi sur les pêches. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de discuter avec vous aujourd'hui du rôle d'Environnement Canada en ce qui a trait à l'industrie de l'aquaculture.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, je ferai un bref énoncé; ensuite je serai heureuse de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Permettez-moi de commencer en faisant remarquer que si certains ministères tels que Transports Canada et Ressources naturelles contrôlent la pollution en provenance de certaines sources, Environnement Canada est le ministère fédéral chargé de réduire les menaces provenant de la pollution, y compris la pollution des eaux, à l'intention des Canadiens et de leur environnement. Le ministère s'acquitte de ce rôle par la mise en application d'un certain nombre de lois et de règlements. Les deux mesures législatives principales qui se rapportent directement au secteur de l'aquaculture sont la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et la Loi sur les pêches. Si vous le voulez bien, je commencerai par la Loi sur les pêches.

Comme on pourrait s'y attendre, la Loi sur les pêches relève de la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans. Cependant, en vertu d'une entente de longue durée, Environnement Canada dirige dans la plupart des cas la mise en œuvre et la mise en application des dispositions de la Loi sur les pêches en matière de prévention de la pollution.

Les dispositions en matière de prévention de la pollution constituent un outil solide et important afin de protéger la qualité de l'eau. Le paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches interdit le

waters frequented by fish, except in cases where a regulation allows the deposit and sets conditions on those releases.

It is important to note that changes brought to the Fisheries Act in 2012 through the Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act did not change the scope of this prohibition. It continues to prohibit the release of harmful substances to waters frequented by any fish.

Under the pollution prevention provisions of the Fisheries Act, Environment Canada has established regulations that control water pollution from several important sources, such as metal mines, pulp and paper facilities and the recently completed regulation for municipal waste water systems. These regulations override the prohibition in section 36(3) but place strict limits on the amount of harmful substances that can be released to water.

Although Environment Canada is the overall lead for pollution prevention under the Fisheries Act, the Department of Fisheries and Oceans is accountable to Parliament for the overall implementation of the act. It is also the lead department for the management of fisheries resources, including aquaculture both generally and under the Fisheries Act. As such, my colleagues from DFO will be best placed to speak about the work they are undertaking right now under the Fisheries Act to manage any adverse environmental impacts from aquaculture operations in Canada.

Let me turn to the other law administered by Environment Canada that is relevant to some aspects of aquaculture operations. The Canadian Environmental Protection Act is another important part of Canada's federal environmental legislation aimed at preventing pollution and protecting the environment and human health.

Among other things, the Canadian Environmental Protection Act implements Canada's obligations under the London Protocol, a marine pollution prevention treaty, by controlling the disposal of waste and other matter at sea and by requiring assessment, monitoring and remedial actions to ensure protection of the marine environment when disposal at sea occurs.

As some of the deposits made in the course of aquaculture activities might be considered harmful, Environment Canada has been working with the Department of Fisheries and Oceans to ensure that the regulations DFO is developing are in line and compatible with other potentially relevant legislation, including the requirements related to disposal at sea.

Finally, Environment Canada also carries out some scientific monitoring related to the aquaculture sector. For example, Environment Canada's Marine Water Quality Monitoring

rejet de substances nocives dans les eaux fréquentées par les poissons, sauf dans les situations où un règlement permet de tels rejets et fixe des conditions à l'égard de ceux-ci.

Il est important de noter que des changements apportés à la Loi sur les pêches en 2012 aux termes de la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable n'ont pas changé la portée de cette interdiction. Elle continue d'interdire le rejet de substances nocives dans les eaux fréquentées par les poissons.

En vertu des dispositions en matière de prévention de la pollution de la Loi sur les pêches, Environnement Canada a établi un règlement qui contrôle la pollution de l'eau en provenance de plusieurs sources importantes, comme les mines métallifères, les pâtes et papier, et le règlement récemment élaboré pour les systèmes municipaux d'eaux usées. Ce règlement l'emporte sur l'interdiction qui se trouve au paragraphe 36(3), mais instaure des limites strictes quant au volume des substances nocives qui peut être rejeté dans l'eau.

Bien qu'Environnement Canada soit le responsable principal de la prévention de la pollution en vertu de la Loi sur les pêches, le ministère des Pêches et des Océans est responsable devant le Parlement de la mise en œuvre générale de la loi. Il est aussi le principal ministère fédéral responsable de la gestion des ressources halieutiques, y compris l'aquaculture, de façon générale et en vertu de la Loi sur les pêches. Mes collègues du ministère de MPO sont donc les mieux placés pour vous parler des travaux qu'ils ont entrepris aux termes de la Loi sur les pêches afin de gérer les effets défavorables des activités d'aquaculture sur l'environnement au Canada.

Permettez-moi maintenant de porter mon attention sur les autres lois administrées par Environnement Canada qui concernent certaines facettes des activités d'aquaculture. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement est un autre élément important des lois fédérales canadiennes sur l'environnement visant à prévenir la pollution et à protéger l'environnement et la santé humaine.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement met notamment en œuvre les obligations du Canada en vertu du Protocole de Londres, un traité de prévention de la pollution marine, en contrôlant le rejet de déchets ou d'autres substances en mer et en exigeant des évaluations, de la surveillance et des mesures correctives afin d'assurer la protection de l'environnement marin lorsque des immersions en mer se produisent.

Puisque certains des rejets effectués dans le cadre d'activités liées à l'aquaculture pourraient être considérés comme nocifs, Environnement Canada collabore avec Pêches et Océans Canada afin de veiller à ce que les règlements que ce dernier est en train d'élaborer cadrent et sont compatibles avec d'autres lois qui pourraient être pertinentes, notamment les exigences relatives à l'immersion en mer.

Enfin, Environnement Canada effectue également une surveillance scientifique du secteur de l'aquaculture. Par exemple, le programme de Surveillance de la qualité des eaux

Program identifies areas where pollution from various sources, including aquaculture facilities, may compromise the sanitary condition required for shellfish harvesting.

The program also recommends areas to Fisheries and Oceans Canada that should be closed to shellfish harvesting. This work protects the health and safety of shellfish-consuming Canadians and keeps international markets open to Canadian shellfish exports.

[Translation]

Mr. Chair, ladies and gentlemen members of the committee, this concludes my overview of Environment Canada's role with respect to the aquaculture industry. I would now be pleased to answer any questions you may have.

[English]

Senator Hubley: Thank you for your presentation this evening.

There is currently a case in front of the courts that involves an aquaculture facility on P.E.I. There's a concern that assessments were done too quickly, without any public consultation. For an aquaculture facility to be federally approved, are environmental assessments under the Canadian Environmental Assessment Act required?

Ms. Métivier: Every new aquaculture facility used to require a federal environmental assessment until the recent changes to the CEA Act. There were changes in 2012 as part of the Job, Growth and Long-term Prosperity Act, and now aquaculture facilities do not require a federal environmental assessment. Having said that, most of them still require provincial environmental assessments in most cases.

Senator Hubley: What was the reasoning behind not having an across-the-board federal approval for all of those facilities?

Ms. Métivier: I'm not in a position to answer that question. You would have to ask the Canadian Environmental Assessment Agency, which is independent from Environment Canada. I'm not aware of the reason they make these changes to the act.

Senator Hubley: I have a question on research programs pertaining to the environment. How many aquaculture-related research programs, both intramural and extramural, are supported by your department?

Ms. Métivier: I'm aware of the one that I mentioned, which is the Marine Water Quality Monitoring Program, for the health of shellfish.

marines d'Environnement Canada permet de détecter les zones où la pollution en provenance de diverses sources, y compris les installations d'aquaculture, pourrait compromettre les conditions sanitaires nécessaires à la récolte des mollusques.

Dans le cadre de ce programme, on recommande également à Pêches et Océans Canada les zones où la récolte des mollusques devrait être interdite. Ces travaux protègent la santé et la sécurité des Canadiens qui consomment les mollusques et permettent aux marchés internationaux de demeurer ouverts aux exportations de mollusques canadiens.

[Français]

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, cela conclut mon tour d'horizon sur le rôle de Environnement Canada en ce qui concerne l'industrie de l'aquaculture. J'aimerais vous remercier et il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

[Traduction]

La sénatrice Hubley : Je vous remercie d'avoir fait cet exposé ce soir.

Les tribunaux sont actuellement saisis d'une affaire concernant une installation d'aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard. Certains craignent que les évaluations n'aient été effectuées trop rapidement, sans consultation publique. Faut-il procéder à des évaluations environnementales en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour qu'une installation d'aquaculture reçoive l'approbation du fédéral?

Mme Métivier : Chaque installation d'aquaculture devait faire l'objet d'une évaluation environnementale fédérale jusqu'à ce que la LCEE soit modifiée récemment. Par suite de ces modifications, apportées en 2012 en vertu de la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, les installations d'aquaculture ne doivent plus faire l'objet d'une évaluation environnementale fédérale. Cela dit, il faut encore procéder à une évaluation environnementale provinciale pour la plupart d'entre elles.

La sénatrice Hubley : Sur quel raisonnement repose cette décision de ne pas toujours exiger une approbation fédérale pour ces installations?

Mme Métivier : Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Il faudrait que vous le demandiez à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui est indépendante d'Environnement Canada. J'ignore pourquoi elle a apporté ces modifications à la loi.

La sénatrice Hubley : J'ai une question sur les programmes de recherche en matière d'environnement. Combien de programmes de recherche en aquaculture, qu'ils soient intramuros et extramuros, votre ministère appuie-t-il?

Mme Métivier : Je connais celui dont j'ai parlé, soit le programme de Surveillance de la qualité des eaux marines, qui concerne la santé des mollusques.

Our Science and Technology Branch also works closely with the PMRA, the Pest Management Regulatory Agency. They have been doing a lot of work on pesticide management and assessing the risk of using pesticides in water. As you know, Health Canada is responsible for regulating the use of pesticides, but our scientists collaborate on the assessment and, before they get registered, the environmental assessment and risk assessment of their impacts on water quality.

Those are the main science programs I'm aware of. There may be other science work where we collaborate very closely with Health Canada and DFO on water quality, but I wouldn't know of official programs outside of those two areas.

Senator Hubley: Do you know how much funding Environment Canada devotes to aquaculture research?

Ms. Métivier: No, I wouldn't, because we're not responsible for looking at the aquaculture industry, per se. We collaborate on environmental science related to aquaculture.

I wouldn't know how much exactly we invest in terms of resources. It is more a support role.

Senator Wells: Thank you, Ms. Métivier, for your presentation and your answers so far. I wanted to ask you about CEAA 2012 and the changes that resulted from that streamlining of the process.

Environment Canada does not receive applications, or do they review based on an application that DFO receives? After the CEAA 2012 changes, how does that process work now?

Ms. Métivier: There are no federal environmental assessments, so the federal government does not issue them. We are occasionally asked for our views on the implications of, let's say, a project on the environment. For example, if a new aquaculture facility were under an environmental assessment review from a province and it was close to a protected wildlife area, the provinces could ask DFO for input on the risk to the environment of building it that close, and then DFO would involve us and get our views. But we would not have a direct intervening role, per se.

Senator Stewart Olsen: You said that you recommend to Fisheries and Oceans areas that should be closed to shellfish harvesting. Can you tell me how you go about that? When you have more than one department and people working in different areas, I sometimes worry that the communication may lag a little bit, and then the action may lag. I'm wondering how that all works out.

Notre Direction générale de la science et de la technologie collabore aussi étroitement avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA. Elles ont fait beaucoup de travail concernant la gestion des pesticides et l'évaluation du risque que pose leur utilisation dans l'eau. Comme vous le savez, Santé Canada est responsable de la réglementation de l'utilisation des pesticides, mais nos scientifiques collaborent sur le plan de l'évaluation, et effectuent une évaluation environnementale et une évaluation du risque afin de déterminer leur impact sur la qualité de l'eau avant de les approuver.

Ce sont là les principaux programmes que je connais. Il existe peut-être d'autres travaux scientifiques dans le cadre desquels nous collaborons étroitement avec Santé Canada et MPO en ce qui concerne la qualité de l'eau, mais je ne connais pas de programmes officiels en dehors de ces deux domaines.

La sénatrice Hubley : Savez-vous quel financement Environnement affecte à la recherche sur l'aquaculture?

Mme Métivier : Non, je l'ignore, car nous ne sommes pas chargés d'examiner l'industrie de l'aquaculture comme telle. Nous collaborons dans le domaine de la science de l'environnement en ce qui concerne l'aquaculture.

Je ne pourrais dire combien nous investissons exactement au chapitre des ressources. Nous avons davantage un rôle de soutien.

Le sénateur Wells : Merci, madame Métivier, de votre exposé et des réponses que vous avez formulées jusqu'à présent. Je voulais vous interroger au sujet de la LCEE 2012 et des modifications découlant de la rationalisation du processus.

Environnement Canada n'accueille pas de demandes, ou est-ce que le ministère effectue des examens en fonction des demandes que MPO reçoit? Comment le processus fonctionne-t-il par suite des modifications apportées à la LCEE en 2012?

Mme Métivier : Comme le gouvernement fédéral n'est pas tenu d'effectuer des évaluations environnementales, il n'en publie pas. On nous demande occasionnellement de donner notre avis, disons sur les répercussions d'un projet sur l'environnement. Par exemple, si une nouvelle installation d'aquaculture visée par une évaluation environnementale provinciale était située à proximité d'une réserve faunique protégée, les provinces pourraient demander à MPO de donner son avis sur le risque que pose la construction de l'installation aussi près de la zone protégée. MPO nous demanderait alors notre opinion, mais nous n'interviendrions pas directement dans le processus comme tel.

La sénatrice Stewart Olsen : Vous avez indiqué que vous avez recommandé à Pêches et Océans des zones où il serait interdit de récolter des crustacés. Pouvez-vous me dire comment vous procédez? Quand interviennent plusieurs ministères et personnes travaillant dans différents domaines, je crains parfois que les communications et les mesures n'accusent quelques retards. Je me demande comment ce processus fonctionne.

Ms. Métivier: The science side is not my area, so if you're not satisfied with the details of my answer, I can provide more information on the programs.

But on the science side, we have a formal, collaborative agreement with Health Canada, the Canadian Food Inspection Agency and the Department of Fisheries and Oceans where we share some assessment and scientific information. We all have our roles, but in terms of closing shellfish harvesting, the final decision rests with — we essentially provide scientific advice on the water quality on the ground, pursuant to that agreement and MOU.

It is really a scientific team that looks at water quality and assesses the different applications of various pieces of legislation. There's quite good communication and coordination on the scientific side.

Senator Stewart Olsen: Do you regularly monitor shore areas, or how does that come about? Does DFO call you up and say, "Hey, we had a lot of heavy rain and run-off and we're worried about pollution in this area"? I just don't know how it comes about.

Ms. Métivier: The Marine Water Quality Monitoring Program is an ongoing program.

Senator Stewart Olsen: You do that?

Ms. Métivier: This is something our department does, and the information is used for the other departments as well.

I could describe what we do. I have a bit of information regarding what the program does for DFO, CFIA and other agencies. We identify safe shellfish harvest areas in Canada, which includes ongoing water quality monitoring of fecal contamination in accordance with — I mean, it is technical.

Senator Stewart Olsen: Got it.

Ms. Métivier: We conduct these surveys and this monitoring on an ongoing basis under that program, and it is used to advise the Canadian Food Inspection Agency.

Senator Stewart Olsen: Do you ramp up in any way if you are monitoring where an aquaculture operation is? Do you do more monitoring, or is it just about the same everywhere?

Ms. Métivier: I think it would be the same everywhere. I don't think we would ramp up for any reason. It is where the shellfish are and the monitoring is the same. It is a scientific monitoring; it is not about enforcement. I am not 100 per cent sure whether, as a

Mme Métivier : L'aspect scientifique n'est pas de mon ressort. Ainsi, si vous n'êtes pas satisfaite des détails de ma réponse, je peux vous fournir davantage de renseignements sur les programmes.

Du point de vue de la science, cependant, nous avons une entente de collaboration officielle avec Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le ministère des Pêches et des Océans, dans le cadre de laquelle nous échangeons des évaluations et des informations scientifiques. Nous avons tous un rôle à jouer, mais la décision finale d'interdire la récolte de crustacés relève de... nous prodiguons essentiellement des avis scientifiques sur la qualité de l'eau sur place, en vertu de cette entente et d'un protocole d'entente.

C'est en fait une équipe scientifique qui analyse la qualité de l'eau et évalue les différentes applications des diverses lois. La communication et la coordination sont très bonnes du point de vue scientifique.

La sénatrice Stewart Olsen : Est-ce que vous surveillez régulièrement les zones côtières? Comment cette surveillance s'effectue-t-elle? Est-ce que MPO communique avec vous pour vous aviser qu'il a enregistré des pluies et des ruissellements abondants dans une région et qu'il s'inquiète de la pollution? Je ne sais tout simplement pas comment vous procédez.

Mme Métivier : Le Programme de surveillance de la qualité des eaux marines est un programme permanent.

La sénatrice Stewart Olsen : Vous vous chargez de la surveillance?

Mme Métivier : C'est une tâche dont s'acquitte notre ministère, et l'information est également utilisée par d'autres ministères.

Je pourrais vous décrire ce que nous faisons. Je dispose de quelques renseignements sur ce que le programme fait pour MPO, l'ACIA et d'autres organismes. Nous déterminons quelles sont les zones où il est sécuritaire de récolter des crustacés au Canada; nous surveillons donc constamment la qualité de l'eau pour déceler la présence de contaminants fécaux conformément à... je veux dire, c'est technique.

La sénatrice Stewart Olsen : J'ai compris.

Mme Métivier : Nous effectuons constamment des examens et de la surveillance dans le cadre de ce programme, et nous nous servons de l'information recueillie pour donner des avis à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

La sénatrice Stewart Olsen : Resserrez-vous votre surveillance d'une manière quelconque si vous inspectez une zone où se trouve une installation d'aquaculture? Effectuez-vous davantage de surveillance ou procédez-vous relativement de la même manière partout?

Mme Métivier : Je crois que nous agissons de la même manière partout et que nous ne resserrerons notre surveillance pour quelque raison que ce soit. C'est là où se trouvent les crustacés et la surveillance est la même. Il s'agit de surveillance scientifique et

scientist, they sometimes see something and do more or less monitoring. We could undertake to verify that, but I'm not aware of —

Senator Stewart Olsen: That part is very important, if we're going to do more aquaculture, say, in the Maritimes or New Brunswick, to export or sell your crop, your harvest. People have to be assured that your waters have been checked regularly and monitored.

Ms. Métivier: Exactly.

Senator Stewart Olsen: For our fishermen or shellfish people, it would be very important to have regularly scheduled —

Ms. Métivier: My understanding is that they monitor where this harvest is taking place, making sure that the water quality is appropriate. They identify key sources around it that might have an impact, do their monitoring to ensure it's not affecting the quality and then they report on it. But I guess we don't make the final decision.

Senator Stewart Olsen: If you wouldn't mind, perhaps you could get some information on the procedure and the timeline. Say they found a contaminant on day one, how long after was it acted on, or just that process and how long it takes.

The Chair: Send any information that you have to the clerk and he will distribute it to the committee members.

Senator Enverga: Thank you for your presentation, Louise. It is great to know that you are here and helping us.

In the view of the aquaculture industry, the current federal-provincial regulatory framework governing aquaculture is complex and cumbersome, and there's some duplication. To what extent is Environment Canada involved in the process of improving the industry?

Ms. Métivier: The governance around the management of aquaculture with the provinces is really the Department of Fisheries and Oceans. I'm not familiar with how complex and cumbersome it is.

Our role, as I mentioned, is in the application of section 36 of the Fisheries Act. There is a prohibition about releasing deleterious substances in water frequented by fish. There are some activities of the aquaculture industry that could be harmful to water, the fish or fish habitat.

Our role is to enforce that prohibition and the disposal-at-sea requirement that I described earlier. Our role is to support the Department of Fisheries and Oceans as we do that to make sure it fits into their governance framework with the provinces, their legislation and their objectives. We have had a long-standing arrangement with them. We have many formal arrangements with them. We developed our enforcement policy with them. It is a

non d'application de la loi. À titre de scientifique, je ne sais pas à 100 p. 100 si on observe parfois quelque chose et effectue plus ou moins de surveillance. Nous pourrions le vérifier, mais je ne crois pas que...

La sénatrice Stewart Olsen : Cet aspect est très important si nous envisageons de faire plus d'aquaculture, dans les Maritimes et le Nouveau-Brunswick, par exemple, afin d'exporter ou de vendre les prises. Les gens doivent être certains que les eaux ont été examinées et surveillées régulièrement.

Mme Métivier : Exactement.

La sénatrice Stewart Olsen : Il est crucial pour nos pêcheurs de poissons ou de crustacés que vous effectuiez régulièrement...

Mme Métivier : Je crois comprendre que les scientifiques surveillent les zones de pêche afin de vérifier que la qualité de l'eau est adéquate. Ils déterminent les principales sources situées à proximité qui pourraient avoir un impact, effectuent la surveillance pour s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence sur la qualité de l'eau et font état de la situation dans un rapport. Mais je suppose que nous ne prenons pas la décision finale.

La sénatrice Stewart Olsen : Si vous n'y voyez pas d'objection, peut-être pourriez-vous trouver quelques renseignements sur la procédure et les délais. S'ils détectent un contaminant un jour donné, combien de temps faut-il pour qu'on agisse? Combien de temps faut-il pour que le processus se déroule?

Le président : Faites parvenir les renseignements que vous avez au greffier, et il les transmettra aux membres du comité.

Le sénateur Enverga : Je vous remercie de votre exposé, Louise. C'est formidable que vous soyez ici pour nous aider.

L'industrie de l'aquaculture considère que le cadre réglementaire fédéral-provincial actuel est lourd, complexe et redondant. Dans quelle mesure Environnement Canada participe-t-il au processus visant à améliorer l'industrie?

Mme Métivier : La gouvernance relative à la gestion de l'aquaculture avec les provinces relève vraiment de l'autorité du ministère des Pêches et des Océans. J'ignore à quel point le processus est lourd et complexe.

Notre rôle, comme je l'ai indiqué, consiste à appliquer l'article 36 de la Loi sur les pêches. Il est interdit de rejeter des substances nocives dans les eaux fréquentées par les poissons. Or, certaines activités de l'industrie de l'aquaculture pourraient être néfastes pour l'eau, les poissons ou l'habitat du poisson.

Notre rôle consiste à faire respecter cette interdiction et l'exigence relative à l'immersion en mer que j'ai décrite plus tôt. Nous appuyons le ministère des Pêches et des Océans comme nous le faisons pour nous assurer d'agir conformément à son cadre de gouvernance avec les provinces, ses lois et ses objectifs. Nous avons avec lui un arrangement de longue durée et de nombreux arrangements officiels. Nous avons élaboré notre politique

public document which indicates how we enforce these pollution prevention provisions of the Fisheries Act.

We try to coordinate and work together. As I mentioned, our science group also works together. I don't think there's any duplication from that aspect. We don't interfere in governing that industry at all, but we do have to enforce section 36 of the Fisheries Act. We work very closely with them to do that in a way that makes the most sense from both perspectives.

Senator Enverga: Talking about regulations, how would you compare with the regulations of other countries like the U.S. or Chile? How does it impact aquaculture? Do you have any comparison to other countries?

Ms. Métivier: That's a good question. I'm not sure whether there's a similar prohibition in other countries. I suspect there is, but I don't know. I can check that, but for disposal at sea under CEPA, that's under the London Protocol. Of course, a lot of member countries or members of that treaty have to implement the same marine pollution prevention provisions. Other countries that have aquaculture facilities are addressing it through regulations in their own country in the same way that we and DFO would address it.

When you are part of that treaty, you have to make sure you have regulations at home that implement your obligation under the treaty. Yes, a number of countries that have aquaculture facilities are under that treaty, so they develop regulations in a way that reduces and takes into consideration marine pollution, as we are working with DFO on right now.

Senator McInnis: Thank you for coming.

Talking about aquaculture and the various protocols, procedures and legislation is almost like a maze when one looks at the number of acts. I read in the information that they provided us that 17 different federal departments were involved in regulating and managing aquaculture.

If you don't know the answer to many of the questions, it is quite understandable, I can tell you. I think all of us around the table have an understanding that the natural fish that we used to be able to catch in abundance is dropping off, and we're going to have to have aquaculture. The committee has embarked on this study to hopefully bring about the proper way to have aquaculture because it is an absolute necessity as we go further on in life.

We have had some bad examples and the confusing part is that — and you can help me here — the protocol rests with the provincial government. You make an application to the provincial government, and all of them probably have a division of provincial fisheries that deals specifically with aquaculture. There's a myriad of those.

d'application avec lui. Il s'agit d'un document public qui indique comment nous appliquons les dispositions relatives à la prévention de la pollution de la Loi sur les pêches.

Nous nous efforçons de coordonner nos activités et de travailler ensemble. Comme je l'ai indiqué, notre groupe scientifique travaille aussi en collaboration. Je ne crois pas qu'il y ait de redondance à cet égard. Nous n'intervenons absolument pas dans la gouvernance de cette industrie, mais nous devons appliquer l'article 36 de la Loi sur les pêches. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère pour agir de la manière qui convient le mieux aux deux parties.

Le sénateur Enverga : En parlant de règlements, comment les nôtres se comparent-ils à ceux d'autres pays, comme les États-Unis ou le Chili? Quelles répercussions ont-ils sur l'aquaculture? Avez-vous quelques comparaisons avec d'autres pays?

Mme Métivier : C'est une bonne question. Je ne suis pas certaine qu'il existe une interdiction semblable dans d'autres pays. Je me doute que c'est le cas, mais j'ignore ce qu'il en est. Je peux vérifier, mais la disposition sur l'immersion en mer de la LCEE figure dans le Protocole de Londres. Bien sûr, un grand nombre de pays membres adhérant à ce traité doivent mettre en œuvre les mêmes dispositions relatives à la prévention de la pollution marine. D'autres pays ayant des installations d'aquaculture imposent à cet égard des règlements sur leur propre territoire, comme nous et MPO le faisons.

Les pays qui adhèrent à ce traité doivent s'assurer d'instaurer des règlements afin d'honorer leurs obligations en vertu du traité. Oui, un certain nombre de pays ayant des installations d'aquaculture adhèrent au traité; ils élaborent donc des règlements de manière à réduire la pollution marine et à en tenir compte, comme nous le faisons actuellement avec MPO.

Le sénateur McInnis : Merci de témoigner.

Sur le plan de l'aquaculture et des divers protocoles, les procédures et les lois constituent presque un labyrinthe en raison du nombre de lois. Dans les informations qu'on nous a fournies, je lis que 17 ministères fédéraux interviennent dans la réglementation et la gestion de l'aquaculture.

Je vous assure qu'il est tout à fait compréhensible que vous ne puissiez pas répondre à de nombreuses questions. Les personnes assises à la table savent que les poissons sauvages que nous avons l'habitude de pêcher en abondance sont moins nombreux et que nous devons recourir à l'aquaculture. Le comité a entamé cette étude dans l'espoir de trouver la meilleure façon de réglementer l'aquaculture qui est absolument nécessaire pour l'avenir.

Nous avons eu quelques mauvais exemples, et ce qui est déroutant — et vous pouvez m'éclairer —, c'est que le protocole incombe aux gouvernements provinciaux. On leur présente une demande, et chacun a probablement une division des pêches qui traite expressément du dossier de l'aquaculture. Il y a une multitude de divisions.

Every province in Atlantic Canada is different. The Province of Nova Scotia is currently going through huge hearings to determine what the regulations should be. They should, of course, be doing that with the rest of the country.

So this application is sent off to Ottawa and obviously Fisheries and Oceans has a role, as well as scientists and so on. What role does Environment Canada have?

Ms. Métivier: I assume you mean in approving aquaculture and setting up the —

Senator McInnis: They're making an application for a licence.

Ms. Métivier: We would not have a direct role. As I explained earlier, sometimes the province may ask for our views through DFO. It would be the Department of Fisheries and Oceans that would have input on permit applications, so they would ask for our views on environmental considerations. We would not have a direct role.

Senator McInnis: Like what? What would they ask you?

Ms. Métivier: They would ask us, for example, where it is being built; is it on a protected area? Is it going to disturb a certain species at risk? It would be around anything that our legislation would be looking at.

They may ask for our advice or our views on the environmental impact of their operation based on the permit application.

Senator McInnis: Before they drop the pin in, you would have a role —

Ms. Métivier: We may be asked for some advice.

Senator McInnis: Who would that be? Transport?

Ms. Métivier: Transport Canada may have a role if it is being built on navigable waters, so they may need a permit there. They would not likely need a permit from us, per se, except in rare cases like I said where they want to do something affecting migratory birds or something like that.

Senator McInnis: But you don't have anything to do with flush or ocean depth?

Ms. Métivier: No. But the prohibition section of the Fisheries Act, section 36, that we're administrating, which is why I'm here, prohibits the release of deleterious substances, unless authorized by regulation. They could ask for our views on the operation to ensure it's not contravening the Fisheries Act, but there is no permit required.

Senator McInnis: So the new substances and notification regulations, which are administered by your department —

Ms. Métivier: The new substance?

Chaque province du Canada atlantique est différente des autres. La Nouvelle-Écosse tient actuellement de grandes audiences afin de déterminer à quoi devrait ressembler la réglementation. Elle devrait le faire avec le reste du pays.

La demande est envoyée à Ottawa, et le ministère des Pêches et des Océans et des scientifiques notamment interviennent. Quel est le rôle du ministère de l'Environnement?

Mme Métivier : Je suppose que vous voulez dire pour ce qui est d'approuver l'aquaculture et d'établir...

Le sénateur McInnis : Lorsqu'une demande de permis est présentée.

Mme Métivier : Nous n'assumons aucun rôle directement. Je l'ai expliqué un peu plus tôt, la province peut, par l'entremise du MPO, nous demander notre avis. Le ministère des Pêches et des Océans s'occupe des demandes de permis et peut nous demander notre avis sur les questions environnementales. Nous n'assumons aucun rôle directement.

Le sénateur McInnis : Quels avis? Que vous demande-t-il?

Mme Métivier : Par exemple, il peut nous demander si le lieu est dans une zone protégée ou si une espèce en péril sera dérangée. Il demande des avis sur tout ce qui est régi par nos lois.

Il peut nous demander des conseils et des avis sur l'impact environnemental des activités décrites dans le permis.

Le sénateur McInnis : Jouez-vous un rôle avant qu'on ne commence les diverses activités...

Mme Métivier : On peut nous demander des conseils.

Le sénateur McInnis : Qui? Transports Canada?

Mme Métivier : Transports Canada peut intervenir si l'exploitation est construite dans des eaux navigables, parce que les aquaculteurs auront alors peut-être besoin d'un permis. Ils n'auront probablement pas besoin d'un permis de notre ministère sauf en de rares occasions où, comme je l'ai dit, leurs activités pourraient avoir des effets néfastes sur les oiseaux migrateurs ou d'autres effets de ce genre.

Le sénateur McInnis : Mais vous n'avez rien à voir avec le rejet de substances nocives ou la profondeur de l'océan?

Mme Métivier : Non. Mais l'article 36 de la Loi sur les pêches — qui est régi par notre ministère et c'est la raison de ma présence ici — interdit le rejet de substances nocives, à moins qu'un règlement l'autorise. On peut nous demander notre avis pour s'assurer que leurs activités n'enfreignent pas la Loi sur les pêches, mais aucun permis n'est nécessaire.

Le sénateur McInnis : Donc, le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles régi par le ministère...

Mme Métivier : Les substances nouvelles?

Senator McInnis: What effect would that have on aquaculture? Let's presume that we have a lease, the pens and the fish. Let's say they're treating them for sea lice. What involvement does your department have?

Ms. Métivier: In that case, if they are treating for sea lice, I'm not sure how it relates to the new substance regulations; I'm trying to find that. But if the issue of the treatment of sea lice is actually relevant for section 36(3) of the Fisheries Act, then in treating for sea lice, you're going to use pesticides, most likely, or a substance, and you will basically release that substance in water frequented by fish.

Right now, if it's released in a way that's deleterious to fish or fish habitat, it's prohibited under section 36(3). This is what DFO is proposing to regulate to give aquaculture facilities some conditions under which they can use pesticides or drugs.

Senator McInnis: These would be pre-approved, then.

Ms. Métivier: You wouldn't need a permit. Once the regulations are in place, it would apply to any new or existing aquaculture facilities; they would be authorized, as long as it's done under the conditions set out in the aquaculture regulations, as we call them right now — I do not know what the official name will be.

It will say that you're no longer subject to the prohibition if you undertake these activities because there is a regulation in place, and as long as you follow the conditions, you're not contravening or in violation with the pollution prevention of the Fisheries Act.

Senator McInnis: I'm asking because there was a major lobster death case in New Brunswick. That's passed, but who's monitoring what they are treating the fish with?

Ms. Métivier: You mean right now? The provinces issue permits. Right now, I'm not aware of any regulation that allows you to use those pesticides, so if that's the way they are treating lice right now, they would be subject possibly to the same issue as that case you're referring to.

Right now, the Department of Fisheries and Oceans, working with us, is saying that there is a need to do this as part of aquaculture activity. We all recognize that the aquaculture sector is not in the business of killing fish. These are extraordinary circumstances, so they are working at giving the aquaculture industry the certainty and permission to do it under the Fisheries Act.

That's what these regs will do, and this is what you need.

Senator McInnis: I'm not sure that would secure the issue. With all due respect, we know what happened: They were caught, and the chemical brought in from the United States of America was

Le sénateur McInnis : Quel effet aura-t-il sur l'aquaculture? Supposons qu'il y ait un bail, des compartiments à poissons et des poissons. Admettons que ce soit pour un traitement contre le pou du poisson. Quel est le rôle du ministère?

Mme Métivier : Dans cette situation, s'ils font un traitement contre le pou du poisson, je ne vois pas très bien le lien avec le règlement sur les nouvelles substances; j'essaie de voir s'il y en a un. Mais si le paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches régit le traitement contre le pou du poisson, cela signifie que des pesticides ou une substance seront fort probablement utilisés et seront rejetés dans les eaux où vivent les poissons.

Pour le moment, le rejet nocif pour les poissons et leur habitat est interdit aux termes du paragraphe 36(3). Voilà ce que le MPO propose de réglementer afin d'indiquer aux exploitations aquacoles les conditions d'utilisation des pesticides ou des médicaments.

Le sénateur McInnis : Cela doit donc être préalablement approuvé.

Mme Métivier : Il ne sera pas nécessaire d'avoir un permis. Dès son entrée en vigueur, le règlement s'appliquera aux exploitations aquacoles existantes ou nouvelles. Elles auront l'autorisation tant qu'elles respecteront les conditions énoncées dans le règlement sur l'aquaculture, comme nous l'appelons maintenant, je ne connais pas son appellation officielle.

Avec l'entrée en vigueur du règlement, ces activités ne seront plus interdites et, tant que les conditions sont respectées, il n'y a ni infraction ni violation des dispositions de la Loi sur les pêches en matière de prévention de la pollution.

Le sénateur McInnis : Je vous pose la question en raison du taux de mortalité élevé de homards au Nouveau-Brunswick. Nous n'en sommes plus là, mais qui contrôle ce qui est utilisé pour traiter les poissons?

Mme Métivier : Actuellement? Les provinces délivrent des permis. À ma connaissance, aucun règlement n'autorise actuellement l'utilisation de pesticides. Si quelqu'un en utilise maintenant dans le traitement du pou du poisson, il se trouvera probablement dans la même situation que vous avez évoquée.

Le ministère des Pêches et des Océans, qui travaille avec nous, dit qu'il est nécessaire que cela fasse partie des activités aquacoles. Nous reconnaissons tous que le secteur aquacole ne cherche pas à tuer des poissons. Étant donné qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles, le MPO s'emploie à donner au secteur aquacole la permission d'exercer cette activité dans le cadre de la Loi sur les pêches.

C'est ce que le règlement permettra de faire et c'est ce qu'il nous faut.

Le sénateur McInnis : Je ne suis pas certain que cela résoudra le problème. Avec tout le respect que je vous dois, nous savons ce qui s'est passé : ils ont été attrapés et les produits chimiques

illegal. I don't want to harp on this; I just think we have to know that the treatment of diseases with respect to the product has to be monitored and controlled.

Ms. Métivier: If it's regulated, it will be monitored and the regulation will be enforced. The condition in that regulation will determine what type of treatment you're allowed to do.

My understanding in that specific case, and we would have to confirm it, is that it was a one-time thing. I'm not saying that the Department of Fisheries and Oceans would allow that substance. That's not my understanding.

Senator McInnis: I am sure they wouldn't.

Ms. Métivier: So they will have it preregistered and a rigorous assessment will have been done, including the environmental risk and the health and human risk. So before it's allowed in these regulations, it will be assessed rigorously by the PMRA, our scientists and others.

It's regulated. It will have been pre-assessed, and then it will be monitored, reported on and enforced. So you shouldn't see another case like that.

Senator McInnis: Hopefully not.

Senator Raine: This is most helpful.

Could you provide the view of your department on the Canadian aquaculture industry's proposal to establish an aquaculture act? Do you think there should be an aquaculture act?

Ms. Métivier: I'm not aware of that issue. I wouldn't have an opinion, and I don't think my department would be the department to have an opinion on that.

I'm not aware of what that proposal is at all.

Senator Raine: If the industry is proposing an aquaculture act and they have not run it by Environment Canada, they might be missing a step along the way.

Ms. Métivier: I'm not sure what an act would be in that case. I'm not aware of it.

Senator Raine: I think it is the result of the fact that so many departments are involved in regulating the industry. It's seen as cumbersome. There is also a feeling that Canada has a great opportunity to do sustainable aquaculture and we might not be putting ourselves in a very good position the way we're going.

That's all I want to ask.

Senator Poirier: Your being here is helping us to understand the role Environment Canada is playing with aquaculture, this being the beginning of our study.

achetés aux États-Unis étaient illicites. Sans vouloir insister là-dessus, je crois seulement que nous devons savoir que les produits utilisés dans le traitement des maladies doivent être surveillés et contrôlés.

Mme Métivier : S'ils sont réglementés, ils seront contrôlés, et le règlement s'appliquera. Les conditions prévues dans le règlement détermineront le type de traitement qui sera autorisé.

Si je comprends bien cette situation particulière, et il faudra obtenir confirmation, elle ne s'est produite qu'une seule fois. Je ne dis pas que le ministère des Pêches et des Océans autorisera cette substance. Ce n'est pas ce que j'ai cru comprendre.

Le sénateur McInnis : Je suis sûr qu'il ne l'autorisera pas.

Mme Métivier : Ils devront l'inscrire au préalable et faire une évaluation rigoureuse, notamment du risque pour l'environnement et du risque pour la santé des poissons et des personnes. Par conséquent, avant qu'elle ne soit autorisée par le règlement, la substance fera l'objet d'une évaluation rigoureuse faite par l'ARLA, par nos scientifiques et d'autres experts.

Elle sera réglementée. Elle aura été préalablement évaluée avant d'être surveillée, déclarée et appliquée afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Le sénateur McInnis : J'espère bien que non.

La sénatrice Raine : Cela est très utile.

Pourriez-vous présenter l'avis de votre ministère sur la proposition de l'industrie canadienne de l'aquaculture visant à instaurer une loi sur l'aquaculture? Pensez-vous qu'il devrait y avoir une telle loi?

Mme Métivier : Je ne suis pas au courant de cette proposition. Je n'ai pas d'avis à ce sujet et je ne crois pas qu'il appartienne à mon ministère d'en avoir un.

Je ne sais vraiment pas ce que vise cette proposition.

La sénatrice Raine : En proposant une loi sur l'aquaculture sans consulter Environnement Canada, l'industrie a peut-être sauté une étape.

Mme Métivier : Je ne vois pas exactement le genre de loi qu'il faudrait dans un tel cas. Je n'en ai pas entendu parler.

La sénatrice Raine : Je pense que c'est dû au fait que tellement de ministères s'occupent de la réglementation de l'industrie que ça en devient incommode. On a aussi l'impression qu'une formidable occasion s'offre au Canada de faire de l'aquaculture durable et que nous ne nous y prenons pas de la bonne manière.

C'est tout ce que je veux demander.

La sénatrice Poirier : En venant ici, vous nous avez aidés à comprendre le rôle d'Environnement Canada sur le plan de l'aquaculture et c'est ce que vise le début de notre étude.

In your presentation, on the second page, first paragraph, you mentioned that Environment Canada has established regulations that control the water pollution from several important sources, and you name the different sources.

Once the regulations that you established are put in place, who monitors them? Do you have the authority to act upon them? Is it you who acts upon them if they're not being followed?

Ms. Métivier: Yes, indeed. Those are actually administered under me, so I can actually answer this one with a bit more detail. For example, we have a regulation that for all metal mines in Canada, we tell them which substances they are allowed to release into water frequented by fish and in what concentration, and the limit that they are allowed to release. That is in the regulation, so it's law.

We do monitor and report. As part of the regulation they have to do regular reports on their effluent to Environment Canada. As you may appreciate, these regulations are permissive. We're allowing a certain level of pollution. Otherwise, we have a prohibition, so in order to do that, it comes with stringent environmental monitoring. The condition under which we allow these releases is that they are accompanied with environmental monitoring. The mines and other sectors have to go sample where they release their processed waters into water frequented by fish. They have to test and send that to laboratories and then send that to Environment Canada. So we don't only get reports on what they're releasing, but we're also monitoring their effect on water quality. They have to report that to us, and then we assess and publish annual reports on how they are doing and on their environmental effects every year.

If we find at some point that the effects are still unreasonable or unjustified, we could amend the regulation to make them stricter or less strict. We can add new substances, but they are monitored and we monitor the impact on the environment.

Senator Poirier: What about the aquaculture? We are talking about the mines and the pulp and paper facilities. Are there regulations like that in place?

Ms. Métivier: Right now, there are none for aquaculture. They are still subject to the prohibition, and there are certain activities that could be considered as releases into the water, such as the use of pesticides.

Senator Poirier: What do you mean there are none? There are no regulations?

Ms. Métivier: There are no regulations under section 36(3) of the Fisheries Act right now. They are subject to zero. They are not allowed to release deleterious substances into water frequented by

Dans votre mémoire, au deuxième paragraphe de la deuxième page, vous dites qu'Environnement Canada a établi un règlement qui contrôle la pollution de l'eau en provenance de plusieurs secteurs industriels et publics importants et vous énumérez ces secteurs.

Une fois que le règlement que vous avez établi entrera en vigueur, qui sera chargé du contrôle? Êtes-vous autorisé à prendre des mesures? Vous appartient-il de prendre des mesures si le règlement n'est pas respecté?

Mme Métivier : Tout à fait. En fait, les dispositions sont régies par ma direction. Je peux donc vous donner une réponse un peu plus détaillée. Par exemple, nous avons une disposition qui indique à toutes les mines métalliques au Canada les substances qu'elles peuvent rejeter dans les eaux où vivent des poissons ainsi que la concentration des rejets et les limites quant au volume des substances qui peut être rejeté. Cela fait partie du règlement. C'est donc la loi.

Nous exerçons une surveillance et faisons des rapports. Le règlement stipule qu'elles doivent présenter régulièrement à Environnement Canada des rapports sur leurs effluents. Comme vous pouvez le constater, ces dispositions sont permissives. Nous permettons un certain niveau de pollution. Autrement, nous aurions une interdiction. Donc, pour pouvoir faire cela, une surveillance environnementale rigoureuse est ajoutée. Les rejets ne sont permis que s'il y a surveillance environnementale. Les mines et d'autres secteurs doivent prélever des échantillons dans les eaux où vivent les poissons et où ils ont rejeté leurs eaux traitées. Ils doivent faire des tests et les envoyer à des laboratoires, puis transmettre les résultats à Environnement Canada. Nous recevons donc non seulement les rapports sur leurs rejets, mais aussi des rapports sur l'effet des rejets sur la qualité de l'eau. Ils sont tenus de nous envoyer ces rapports. Nous faisons ensuite des évaluations et publions des rapports annuels sur la manière dont ils exercent leurs activités et sur l'effet de leurs activités sur l'environnement.

Si nous concluons que les effets sont toujours inacceptables ou injustifiés, nous pouvons modifier le règlement pour le renforcer ou l'assouplir. Nous pouvons ajouter de nouvelles substances, mais elles seront surveillées et nous surveillons l'impact sur l'environnement.

La sénatrice Poirier : Qu'en est-il de l'aquaculture? Nous sommes en train de parler de mines et d'usines de pâtes et papiers. Est-ce qu'un tel règlement est en vigueur pour l'aquaculture?

Mme Métivier : Il n'y en a pas pour le moment. Mais le secteur est encore soumis à l'interdiction, et certaines activités peuvent être considérées comme étant des rejets dans l'eau, par exemple, l'utilisation de pesticides.

La sénatrice Poirier : Que voulez-vous dire par « il n'y en a pas »? Il n'y a pas de règlement?

Mme Métivier : Il n'y a actuellement aucun règlement d'application aux termes du paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches. Les aquaculteurs ne sont assujettis à aucun règlement. Ils

fish. Pulp and paper and metal mines have lots of processed water, so the aquaculture activities are different. But there are activities when they have to use pesticides or some treatment that they have to release sometimes or use substances that could be considered harmful to the environment. Right now, they're not allowed, and that is why the Department of Fisheries and Oceans is proposing to do a new regulation under section 36. It would be added to that list, but it will be done by DFO, not Environment Canada.

Senator Poirier: For example, they are not allowed to release anything, but let's say you get a complaint that comes in from a certain community or company or province that they have been made aware possibly somebody is doing activities they shouldn't be doing. Where does the complaint go? Does the complaint go to Environment Canada? Do you investigate it? Do you have the authority of acting on it, like removing a licence?

Ms. Métivier: Right now, Environment Canada enforces the prohibition. So, yes, if somebody complains that they think somebody has released a deleterious substance in water, we will investigate and do an assessment. Our Enforcement Branch will investigate and determine whether somebody has in fact violated the Fisheries Act, because not every substance is deleterious at every level. They will determine that.

The department is independent from us, so we don't know necessarily if they are doing an investigation. If they find a violation of the prohibition, they will enforce and take action.

Senator Poirier: They could lose their licence.

Again, knowing that in order to supply the increased demand for seafood, which it seems is going to be answered by aquaculture, what would be the environmental implication for fresh water and marine ecosystems trying to meet that demand?

Ms. Métivier: I don't think I have an opinion on that. That's beyond the application of what I do.

Senator McInnis: I have to get this on the record because it's at odds with what you have said with respect to the Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act and the amendment. That amendment may not be at odds, but it's close.

The amendments to the Fisheries Act, the Navigable Waters Protection Act and the Canadian Environmental Assessment Act — this may be propaganda, but it has caused a lot of problems and should be cleared up. Let me quote this:

A paper released by East Coast Environmental Law (ECELAW) suggests that these changes will reduce the role of the federal government in the regulation of aquaculture and, in particular, in the protection of the

n'ont pas le droit de rejeter des substances nocives dans les eaux où vivent les poissons. Les usines de pâtes et de papiers et les mines métalliques produisent de grandes quantités d'eaux traitées. Donc, les activités aquacoles sont différentes. Certaines exigent l'utilisation de pesticides ou de traitements qui doivent être parfois rejetés ou l'emploi de substances jugées nocives pour l'environnement. Les exploitants ne sont pas autorisés à le faire pour le moment, et c'est la raison pour laquelle le ministère des Pêches et des Océans propose un nouveau règlement d'application de l'article 36. Il sera ajouté à la liste, mais ce sera le MPO qui s'en occupera, pas Environnement Canada.

La sénatrice Poirier : Par exemple, ils n'ont pas le droit de rejeter quoi que ce soit, mais supposons que vous receviez une plainte déposée par une collectivité, une société ou une province indiquant qu'elles savent qu'une personne fait quelque chose qu'elle ne devrait pas faire. À qui faut-il adresser cette plainte? À Environnement Canada? Menez-vous une enquête? Êtes-vous autorisés à intervenir pour retirer un permis, par exemple?

Mme Métivier : Pour le moment, Environnement Canada veille au respect de l'interdiction. Par conséquent, si une personne se plaint que quelqu'un a rejeté une substance nocive dans des eaux, nous mènerons une enquête. Notre direction générale de l'application de la loi la fera afin de déterminer si effectivement quelqu'un a enfreint la Loi sur les pêches, car les substances ne sont pas toutes nocives à toutes les concentrations. La direction générale tranchera.

Étant indépendants de cette direction générale, nous ne savons pas forcément quand elle fait une enquête. Dans le cas où elle constate que l'interdiction n'a pas été respectée, elle appliquera la loi et prendra les mesures qui s'imposent.

La sénatrice Poirier : Les contrevenants risquent de perdre leur permis.

Quelles seraient les conséquences sur les écosystèmes d'eau douce et marins si l'aquaculture était adoptée comme solution pour répondre à la demande accrue de poissons et fruits de mer?

Mme Métivier : Je ne pense pas avoir d'avis sur la question. Cela dépasse le cadre de mes fonctions.

Le sénateur McInnis : Je veux que la citation qui suit figure au compte rendu, car elle ne cadre pas avec vos commentaires sur la modification et la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable. La modification n'est peut-être pas contradictoire, mais elle n'en est pas loin.

Les modifications à la Loi sur les pêches, à la Loi sur la protection des eaux navigables et à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale — c'est peut-être de la propagande, mais c'est une question qui a soulevé beaucoup de problèmes et qu'il faut éclaircir. Je cite :

Un document publié par l'East Coast Environmental Law (ECELAW) suggère que ces changements réduiront le rôle du gouvernement fédéral dans la réglementation de l'aquaculture et, en particulier, dans la protection du

marine environment from the potential adverse effects of aquaculture. The paper also states that it is likely that these changes will shift this regulatory burden to the provinces.

The paper further suggests:

Amendments to sections 35 and 36 of the Fisheries Act will lead to fewer aquaculture projects being subject to the habitat protection provisions of the Act and the Minister will have greater discretion to authorize exemptions allowing for deposit of deleterious substance.

Under the renamed Navigation Protection Act, placements of fish pens and nets in small bodies of waters would not be assessed for potential impacts on use of the waterway

What do you say to that?

Ms. Métivier: Of course, I'm not familiar with all the recent changes, like to the navigation act. I'll ask Transport Canada, and for section 35, I will let DFO answer what the implications are.

I reiterate that none of these changes have changed section 36 of the act, so if that's implying that it has, the prohibition remains the same. We have not made any changes to the Fisheries Act related to the application of pollution prevention in the Fisheries Act.

From our perspective, they are not less protective, and CEPA, our international commitment and our legislation have not been changed at all, so for us it's the same. The ones that Environment Canada administers that have a link to aquaculture have not changed.

Senator McInnis: Absolutely no change.

Ms. Métivier: Section 36(3). There were some changes that allow for an equivalency agreement, and in theory there could be some linkages in governance there, but the prohibition to release deleterious substances and all the pollution prevention in the Fisheries Act have remained the same. It's still a prohibition, and CEPA as well, the marine pollution legislation.

To be absolutely clear, as I said, we have been administering the pollution prevention part of the Fisheries Act. These amendments say that we can now formalize this role. That is the only change that applies to that.

Senator Beyak: Thank you very much for a very enlightening presentation. You mention sanitary conditions that are necessary for harvesting shellfish. Could you tell us more about the actual program?

milieu marin contre les possibles effets indésirables de l'aquaculture. Le document précise également qu'il est probable que ces changements permettent de transférer le fardeau de la réglementation aux provinces.

De plus, le document suggère que :

En raison des modifications apportées aux articles 35 et 36 de la Loi sur les pêches, un nombre moins important de projets d'aquaculture seront soumis aux dispositions sur la protection de l'habitat de la loi et le ministre des Pêches aura plus de latitude pour autoriser des exemptions permettant le rejet de substances nocives.

En vertu de la loi rebaptisée Loi sur la protection de la navigation, les installations de compartiments à poissons et de filets de pêche dans des petits plans d'eau ne feront l'objet d'aucune évaluation quant aux possibles impacts sur l'utilisation de la voie navigable...

Que répondez-vous à cela?

Mme Métivier : Je ne suis évidemment pas au courant de toutes les modifications apportées récemment, comme celles à la loi sur la navigation. Je me renseignerai auprès de Transports Canada et, pour l'article 35, je laisse au MPO le soin de donner une réponse sur ce que seront les impacts.

Je répète qu'aucune de ces modifications n'a modifié l'article 36 de la loi. Si ce document laisse supposer qu'il l'a été, je dirais que l'interdiction est la même. Nous n'avons apporté aucune modification à la Loi sur les pêches en ce qui concerne l'application des dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la prévention de la pollution.

Selon nous, les dispositions n'offrent pas moins de protection, et la LCPE, nos obligations internationales et notre législation n'ont pas changé du tout. Pour nous, tout est pareil. Les dispositions régies par Environnement Canada et portant sur l'aquaculture n'ont pas changé.

Le sénateur McInnis : Absolument aucune modification.

Mme Métivier : Prenons le paragraphe 36(3). Quelques modifications ont été faites pour permettre un accord d'équivalence et, théoriquement, certains liens pourraient exister avec la gouvernance, mais l'interdiction de rejet de substances nocives et toutes les dispositions de la Loi sur les pêches en matière de prévention de la pollution sont demeurées les mêmes. Il y a toujours l'interdiction, et il y a encore la LCPE, la loi sur la pollution marine.

Pour être tout à fait claire, comme je l'ai dit, la partie de la Loi sur les pêches portant sur la prévention de la pollution est régie par Environnement Canada. Les modifications prévoient que nous pouvons maintenant officialiser ce rôle. C'est la seule modification qui s'applique à cela.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup d'avoir présenté un exposé très instructif. Vous mentionnez les conditions sanitaires nécessaires pour récolter les mollusques. Pouvez-vous en dire plus sur le programme?

Ms. Métivier: I have committed to come back to the committee on this program. I would prefer to provide more detailed information on that program because it's a science program and it's a little bit out of my comfort zone. If I may, I will commit to provide more detail on how this program works, as per the earlier request from the senator.

Senator Beyak: I appreciate it; that sounds interesting.

Senator Wells: I have a question on deleterious substances. Many groups would say that common fish vaccines approved under the regulations are deleterious. Do you get a lot of complaints from groups regarding vaccines that are used on fish, particularly in the open-pen application?

Ms. Métivier: I can't tell you if we get a lot of complaints about it, but it is an activity that could be considered deleterious to water. It is something that we are discussing as part of the regulations that DFO intends to do.

Senator Wells: Would it be under Environment Canada's responsibility to determine what vaccines would be deleterious? Would you accept independent and perhaps not-so-independent reports or research from groups? Is that how you would make your assessment?

Ms. Métivier: The assessment is not made by Environment Canada. As I mentioned earlier, it's Health Canada and PMRA in that case and then our scientists do some assessments. We would advise on the impact of those substances on the environment.

In terms of the vaccine it's more a health issue, so it's about the people eating the fish. It does end up in the water and the water will be released, so we look at it with respect to the impact on the environment as part of the assessment. I don't think we would be the ones regulating it, per se.

Senator Wells: When you partner with Health Canada, DFO, Transport Canada or any other agency, is it on a working group basis, or does it come to your department or perhaps one of your staff for an independent look?

Ms. Métivier: As I said earlier, when PMRA does an assessment, we have an interdepartmental agreement on how we support them and what part each department does. We do feed into the assessment before these things are registered or approved. I can't say it's necessarily all the time. When these things are happening or active they will come to Environment for the part they need, outside of the other piece, the other scientific program I mentioned.

I do not know if it's happening all the time, but we have an agreement and it is kind of a working group or a team. We work very closely when these assessments are being done.

Mme Métivier : Je me suis engagée à donner plus de renseignements sur ce programme au comité. Je préfère attendre d'avoir les détails, car c'est un programme scientifique et ce n'est pas vraiment ma spécialité. Si vous me le permettez, je vais vous faire parvenir plus d'information sur le fonctionnement de ce programme, comme on me l'a demandé plus tôt.

La sénatrice Beyak : Merci, cela me semble intéressant.

Le sénateur Wells : J'ai une question concernant les substances nocives. Bien des groupes diraient que les vaccins communs pour les poissons approuvés en vertu de la réglementation sont des substances nocives. Recevez-vous beaucoup de plaintes concernant les vaccins administrés aux poissons, notamment dans les cages en filet?

Mme Métivier : Je ne saurais vous dire si nous recevons beaucoup de plaintes à ce sujet, mais c'est une activité qui pourrait être considérée comme nocive pour l'eau. Cela fait partie des discussions entourant la réglementation que le MPO entend mettre en place.

Le sénateur Wells : Est-ce qu'Environnement Canada aurait la responsabilité de déterminer quels vaccins sont nocifs? Accepteriez-vous d'évaluer des rapports indépendants, ou peut-être pas vraiment indépendants, ou des recherches menées par d'autres groupes? Est-ce ainsi que se ferait la détermination?

Mme Métivier : La décision ne revient pas à Environnement Canada. Comme je le disais plus tôt, c'est Santé Canada, et l'ARLA dans ce cas-ci, qui se charge de cela, et nos chercheurs font ensuite des analyses. Nous pourrions formuler des recommandations en ce qui a trait aux répercussions de ces substances sur l'environnement.

Pour les vaccins, c'est davantage une question de santé, car il en va de celle des consommateurs de poisson. Ces substances se retrouvent effectivement dans l'eau, et cette eau va être rejetée dans la nature, alors nous évaluons entre autres les répercussions sur l'environnement. Je ne pense pas qu'Environnement Canada serait responsable de la réglementation en tant que telle.

Le sénateur Wells : Quand vous collaborez avec Santé Canada, le MPO et Transports Canada, ou tout autre organisme, faites-vous appel à des groupes de travail ou est-ce qu'on vous soumet les rapports pour que votre ministère, ou votre personnel, en fasse un examen indépendant?

Mme Métivier : Comme je le disais tantôt, les évaluations menées par l'ARLA sont encadrées par une entente intergouvernementale qui précise les rôles et les responsabilités de chacun. Nous contribuons aux évaluations avant que le tout ne soit enregistré ou approuvé. Cependant, je ne peux pas dire que ce soit nécessairement toujours le cas. Quand on procède à de telles évaluations, on consulte Environnement Canada pour certaines parties, outre le programme scientifique dont je vous ai parlé.

Je ne sais pas si c'est systématiquement le cas, mais nous avons une entente et nous fonctionnons à la manière d'un groupe de travail ou d'une équipe. Nous travaillons en très étroite collaboration sur ces évaluations.

Senator Wells: Thank you very much.

Senator Hubley: The thought of an aquaculture act was mentioned and may be something that will be recommended to our committee as we go forward with our study.

As far as your Department of the Environment is concerned, it would be section 36 of the Fisheries Act that you are responding to mainly, is it?

Ms. Métivier: Yes.

Senator Hubley: We would start an aquaculture act by taking a good look at section 36.

Ms. Métivier: Section 36 applies to the aquaculture industry. I do not know enough about the aquaculture sector to know the significance of this act versus other regulations and acts. That one applies, and of course the Disposal at Sea Regulations to a lesser extent, but yes, section 36(3) would be relevant in that context.

Senator Hubley: Thank you very much.

The Chair: I think we have exhausted all our questions for this evening and I would like to thank our witness for her presentation. It's great information that we will take into our study with us.

We look forward to having you back if necessity requires it.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Wells : Merci beaucoup.

La sénatrice Hubley : Quelqu'un a parlé de mettre en place une loi sur l'aquaculture, et c'est peut-être une idée qui sera recommandée au comité au courant de son étude.

Pour ce qui est d'Environnement Canada, c'est surtout l'article 36 de la Loi sur les pêches qui s'applique, n'est-ce pas?

Mme Métivier : Oui.

La sénatrice Hubley : Pour élaborer une loi sur l'aquaculture, il faudrait examiner de près l'article 36.

Mme Métivier : L'article 36 porte sur l'industrie de l'aquaculture. Je ne connais pas assez bien le secteur de l'aquaculture pour savoir si cette loi a préséance sur d'autres règlements ou d'autres lois. Celle-ci s'applique, de même que le Règlement sur l'immersion en mer, dans une certaine mesure, mais le paragraphe 36(3) s'applique effectivement dans ce contexte.

La sénatrice Hubley : Merci beaucoup.

Le président : Je crois que nous avons fait le tour de nos questions pour ce soir. Je remercie notre témoin pour son exposé. Ces renseignements seront très utiles à notre étude.

Ce sera un plaisir de vous recevoir de nouveau en cas de besoin.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESS

Tuesday, February 4, 2014

Environment Canada:

Louise Métivier, Director General, Industrial Sectors Directorate,
Environmental Stewardship Branch.

TÉMOIN

Le mardi 4 février 2014

Environnement Canada :

Louise Métivier, directrice générale, Direction des secteurs
industriels, Direction générale de l'intendance environnementale.